DISCOURS CATHOLIQUE,

Sur le Bref du Pape Pie VI, qu'auroit dû prononcer le Père Lacombe, ci-devant Principal du Collége de Guienne, Curé conſtitutionnel de Saint-Paul, au lieu du Diſcours Luthérien en pluſieurs points, qu'il a oſé déclamer le 15 Mai dans ſa cette Egliſe.

Cour
FRC
3409

Vitate lupos qui oves à paſtore ſecernunt.
St. Cypr. Epiſt. 40.

TANDIS *que fermant l'oreille aux cris* de votre conſcience, également infidèles à Dieu & aux vrais intérêts de la Patrie, *vous accourez dans ce temple* où des paſteurs intrus & mercenaires vous prêchent une doctrine empoiſonnée du venin de l'erreur;

*Tandis qu'*égarés par la voix d'un miniſtre ſans miſſion & ſans pouvoirs (1), vous vous

(1) Le Concile de Trente déclare, que ceux qui ſont envoyés & inſtitués par l'autorité du peuple, & la puiſſance ſéculière, & des magiſtrats, & qui s'y ingèrent ainſi témérairement, ne ſont point les miniſtres de l'égliſe, mais des voleurs & des larrons qui ne ſont point entrés par la porte. *Sect.* 23, *c.* 4.

Si quelqu'un dit, que ceux qui n'ont pas été légitimement envoyés & ordonnés par une puiſſance eccléſiaſtique & canonique, mais qui viennent d'ailleurs, ſont des miniſtres légitimes, qu'il ſoit anathême. *Seſ.* 23, *can.* 7.

preſſez autour de ces tribunaux, qui au lieu de vous juſtifier vous accuſent ; que vous croyez y dépoſer dans le ſein de J. C. vos erreurs & vos foibleſſes ; que le trouble & l'inquiétude qui accompagnent vos pas chancellans, atteſtent d'une manière frappante que la grace de Dieu fuit loin de vous ;

Tandis qu'en aveugle je conduis avec moi d'autres aveugles dans le fond du précipice creuſé ſous nos pieds, & que je ſuis déjà marqué du ſceau des réprouvés, ſi je n'avoue publiquement mes fauſſes démarches ;

*Tandis qu'*après avoir abjuré mon ancienne profeſſion *ſi chère à mon cœur*, & avoir fait parcourir à des êtres raiſonnables la brillante carrière de la Grammaire Latine & Françoiſe, je me réjouiſſois de me voir placé tout à coup au milieu de vous, pour vous inſtruire & vous indiquer la route du ſalut ;

Tandis qu'après m'être montré aux yeux de toute la Province, ingrat envers mon Archevêque M. de Cicé, qui par complaiſance, pour moi & pour mes chers confrères, mes dignes coopérateurs, m'avoit fait monter ſur le ſiége des Phil.... des Del.... des Par....des Duf.... &c. je jouiſſois en paix du fruit de mes ingratitudes ;

Tandis, enfin, qu'après avoir ſupplanté un jeune paſteur, doué de toutes les vertus paſtorales, & méritant à ſi juſte titre l'eſtime, la vénération & l'amour de ſon troupeau, je

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

me pavoiſois du titre de Curé que j'avois indignement uſurpé ;

Faut-il, mes très-chers frères, que de nouvelles alarmes viennent troubler nos voies, & jetter entre vous & moi de nouvelles incertitudes. Hélas ! *j'entends retentir de toute part les noms effrayans de bulle* (1), *de ſchiſme, d'excommunication* ; vous craignez vous-mêmes que *les pâturages où je vous conduits ne ſoient des herbes mortelles*, que *les fontaines* où je prétends *vous déſaltérer ne ſoient des ſources empoiſonnées.*

Ah ! mes très-chers frères, je voudrois *auſſi me ſauver ;* mais j'ai du regret de deſcendre du haut de cette chaire où je vous prêche des vérités théologiques que je me propoſe d'étudier & d'approfondir, je ſens encore que le traitement fixé par la nation & qui touche ſenſiblement mon ame, augmente ma douleur.

Il eſt vrai, je n'avois pas aſſez prévu, en me mettant à votre tête, le profond mépris des vrais catholiques, fortement attachés à la religion de leurs ancêtres, le ſcandale qui en réſultoit aux fidèles, & les larmes que je faiſois verſer à des enfans qui regrettoient leur père, à un troupeau inconſolable, ſur la perte d'un paſteur tendrement aimé, qui bien mieux que moi le conduiſoit dans de bons pâtura-

(1) On ſe ſervira du nom de Bulle, au lieu de Bref, parce que le Père Lacombe s'en eſt toujours ſervi.

ges, & par ſes diſcours & ſes exemples les ramenoit ſans ceſſe dans les ſentiers de la juſtice, dans les voies du ſalut.

Je n'avois pas aſſez *prévu les réclamations de l'Egliſe Romaine, & juſqu'aux éclats de ſes foudres* qu'elle devoit lancer ſur nos têtes coupables, ſi les voies de la douceur & de la modération que la charité lui inſpire étoient rendues inutiles par l'endurciſſement de nos cœurs. Appuyé ſur les principes d'une conſcience erronée, qui ſe ployoit aveuglément à tout vent de doctrine, & ſe façonnoit aiſément au gré de mon ambition & de mes caprices, *j'ai oſé les braver* juſqu'à ce moment.

Pour achever d'étouffer dans mon cœur les profonds remords de cette conſcience, qui malgré mes efforts m'allarmoit nuit & jour, ſur mon intruſion & mon apoſtaſie, je parcourus le règne de Pie VI, dont l'Egliſe vénère la ſcience, la piété, & ſur-tout la douceur du caractère; dans l'impoſſibilité de trouver dans la conduite de ce reſpectable vieillard la plus légère trace à mes inculpations, mon génie s'eſt auſſitôt élancé ſur les ſiècles les plus reculés. Je feuilletai l'hiſtoire de François Bruis, fameux Calviniſte (1), me flattant

(1) François Bruis, Auteur de l'Hiſtoire des Papes, depuis S. Pierre juſqu'à Benoît XIII, incluſivement; ouvrage dicté par la faim, plein de ſatyres ſi groſſières, que les proteſtans eux-mêmes n'ont pu le ſouffrir. Voyez

de trouver dans les écarts de quelques anciens pontifes, ample matière à mon humeur philosophique. J'ai reconnu, en effet, que si quelques Papes ont abusé de leurs pouvoirs, Luther & Calvin se sont servi de ce prétexte pour anéantir l'autorité du Chef de l'Eglise. J'ai senti qu'un ancien abus de pouvoir dans un supérieur légitime n'annonça jamais qu'on dût se soustraire actuellement à une juste obéissance : *obedite præpositis vestris etiam discolis*, S. Paul. Cependant pour mieux éclairer ma raison & ma foi, j'ai parcouru l'histoire Ecclésiastique, aussi savante qu'impartiale, du pieux M. l'Abbé Fleury. J'y ai vu que la très-grande majorité des Souverains Pontifes, par leurs talens, par leurs lumières, & sur-tout par la sainteté de leur conduite, avoient répandu sur la Chaire Pontificale un lustre digne de sa supériorité sur les autres siéges.

J'ai reconnu comme principe de foi & toute la théologie nous l'apprend, qu'une des prérogatives du Saint-Siége est de porter son jugement sur le dogme, auquel jugement & d'après le consentement exprimé ou tacite des Evê-

le nouveau Dictionnaire des Grands Hommes, par une société de gens de lettre, page 458, sixième édition. C'est cependant la source où le Père Lacombe a été étancher sa soif ardente à calomnier les Papes. L'auteur a rétracté ses erreurs avant de mourir, il seroit à souhaiter que tous les novateurs fissent de même.

ques, tout Catholique s'eſt toujours ſoumis depuis dix-huit ſiècles, ſous peine de rompre l'unité, & d'entrer dans le ſchiſme & l'héréſie (1). D'après ce principe je ne m'étonne plus ſi *les Janſéniſtes de nos jours* ſe déchaînent avec autant de ſcandale contre les Papes, d'après la Bulle *Unigenitus* qui les foudroie, & qui a été reçue aux acclamations de l'Egliſe univerſelle! Qu'importe, au reſte, quand mê-

(1) « L'Egliſe, diſoit l'Aſſemblée du Clergé de France de 1653, a toujours été perſuadée que les jugemens des Souverains Pontifes publiés pour ſervir de règle à la Foi, ſur la conſultation des Evêques, ſoit que les Evêques expliquent ou n'expliquent pas leur ſentiment dans la relation, ainſi qu'il leur plaît d'en uſer, ſont fondés ſur une autorité qui eſt également divine dans toute l'Egliſe: en ſorte que tous les chrétiens ſont obligés par leur devoir à leur rendre une ſoumiſſion, même intérieure ». *Ep. Ad Innoc. X.* « Ainſi, dit Boſſuet, fut établie & fixée à Rome la Chaire éternelle. C'eſt cette Egliſe Romaine, qui enſeignée par S. Pierre & ſes ſucceſſeurs, ne connoît point d'héréſie.... Ainſi l'Egliſe Romaine eſt toujours Vierge, la Foi Romaine eſt toujours la Foi de l'Egliſe. „ Combien à plus forte raiſon tout Catholique doit ſe ſoumetre à ſes déciſions, lorſque le Corps des Evêques s'y eſt ſoumis.

Libere étoit perſécuté, exilé par l'Empereur Conſtantin. Il n'étoit donc pas libre lorſqu'il ſouſcrivit la formule de Foi captieuſe de Sirmium, c'eſt-à-dire, ſuivant l'opinion la plus probable, la première compoſée contre Photius au Concile, tenu l'an 351, & qui fut adoptée par S. Hilaire: *Fleury, liv. 46.* La Lettre d'Honorius à Sergius, Patriarche de Conſtantinople, n'étoit point dogmatique: *Fleury, année 633.* Ce n'étoit qu'une lettre particulière, & [illegible], nous reconnoiſſons que le Pape, comme docteur privé, n'eſt point infaillible.

me un novateur employeroit tous les efforts d'une vaine éloquence à démontrer qu'un ou deux papes ſont tombés en des erreurs ſur la Foi, cela prouveroit tout au plus que leurs jugemens n'ont point été adoptés par le corps épiſcopal, & que par conſéquent il manque de caractère eſſentiel pour le rendre irréfragable (1). Dans l'impuiſſance où je ſuis de m'étayer ſur les abus de pouvoir qu'avoient exercés quelques Souverains Pontifes, je me ſuis retranché ſur quelques abus qui régnoient dans la diſcipline eccléſiaſtique. J'ai reconnu avec l'illuſtre Boſſuet, que c'eſt un principe de Foi, *que la diſcipline, comme le dogme, appartient à l'Egliſe excluſivement.... Et que comme nulle puiſſance* temporelle *n'a le droit de ſtatuer ſur le dogme, de même nulle puiſſance* auſſi temporelle *ne peut lui donner une diſcipline.*

Du moins, ai-je dit, je m'attacherai au ſiége de S. Pierre, & je me mettrai à l'abri de la foudre que le Pape eſt ſur le point de faire éclater ſur ma tête; mais cette Chaire n'eſt point les objets matériels qui compoſent ſon trône; c'eſt le Souverain Pontife, jugeant d'après ſon conſeil comme chef de l'Egliſe

(1) Il eſt faux que S. Paul convainquit publiquement d'erreur le Prince des Apôtres. *Voyez* l'Epître de S. Paul aux Galates, c. 2. Il ne s'agiſſoit que d'un objet de pure bienſéance, entre S. Paul & ce Céphas, qu'on doute même être S. Pierre. Liſez *S. Aug. epiſt.* 81 & 19, *ad S. Hier.*

univerſelle, & décidant ſur des objets qui concernent la foi ou la diſcipline générale de l'Egliſe. « C'eſt vous qui êtes le Saint-Siége, » dit S. Pierre Damien au Pape Alexandre ; » c'eſt vous qui êtes l'Egliſe de Rome, ce n'eſt » point à la fabrique de Pierres que j'ai cru » devoir m'adreſſer, &c. *ad Alex. ep.* 1, *l.* 1. (1) » Je n'ignore pas que ce miſérable ſubterfuge a été inventé dans les derniers temps par la ſecte janſéniſtique, dont les erreurs, hélas! ont malheureuſement infecté le corps dont je ſuis membre. Tous proteſtoient hautement de leur ſincère adhéſion au Saint-Siége, quoique le Pape qui ſe trouvoit aſſis ſur ce même Siége les eût tous condamnés. Il eſt donc évident, mes très-chers frères, que les brefs, les bulles & leurs cenſures, confirmées ſur-tout par la ſanction des Evêques, étant l'expreſſion d'un jugement irréfragable, impoſent à tous les fidèles le devoir ſacré d'une humble ſoumiſſion. Semblables à ces foudres que S. Paul lança contre l'inceſtueux Corinthien, & qui après l'avoir frappé d'une terreur ſalutaire, le fit rentrer dans les voies du ſalut par une ſincère pénitence : ou encore à ce foudroyant anathême dont il accabla Hymenée & Alexandre, pour

(1) D'après le Père Lacombe il s'enſuivroit qu'on pourroit être uni de communion avec tous les Siéges de l'univers, ſans être uni de ſentimens avec les Evêques qui les occupent, ce qui eſt un peu trop abſurde.

leur apprendre à ne plus blaſphémer (1). Ainſi par une induction néceſſaire de tant de faits & de principes inconteſtables, il eſt évident, mes très-chers frères, que jamais bulle n'a dû plus allarmer vos conſciences que celle que le Pape Pie VI, de glorieuſe mémoire, vient de fulminer en France (2); *de quel poids*, en effet, ne doit pas être auprès de vous une Bulle adoptée par le Clergé de France, approuvée par le conſentement tacite des Evêques des royaumes voiſins, dans laquelle on reproche aux Repréſentans de la Nation & au Clergé ſchiſmatique, d'avoir manifeſté leur ignorance ſur les vrais principes de la foi, d'avoir briſé les liens ſacrés, qui depuis tant de ſiècles uniſſoient au chef les différens membres de l'Egliſe Gallicane, d'avoir ſappé juſques dans ſes fondemens la Religion ſainte de nos ancêtres, d'avoir ruiné d'une main hardie & téméraire ce brillant édifice dont la première pierre fut poſée par Clovis, le premier de nos Rois,

(1) Jam judicavi.... cum virtute Domini Noſtri Jeſu, tradere hujuſmodi ſatanæ in interitum carnis, ut ſpiritus ſalvus ſit.... *Epiſt.* 1, *ad corint. c.* 5.

Habens fidem & bonam conſcientiam, quam quidam repellentes circa fidem naufragaverunt, ex quibus eſt Hymeneus & Alexander quos tradidi ſatanæ, ut diſcant non blaſphemare. *Epiſt.* 1, *ad Thim. c.* 1, *v.* 19.

(1) Il n'y a qu'un infidèle, dit S. Thomas de Cantorbery, ou ce qui eſt un plus grand égarement, qu'un hérétique ou un ſchiſmatique qui refuſe d'obéir aux décrets du Pape. *Epiſt.* 122, *ad Gilbert. tond.*

pour élever ſur ſes débris une Religion Nationale, aſſimilée en pluſieurs points à la Religion Anglicane, & qui peut varier à chaque inſtant au gré des caprices & des paſſions humaines.

De quel poids ne doit pas être auprès de vous une Bulle dictée par l'eſprit de ſageſſe, dans laquelle celui à qui il eſt expreſſément ordonné par l'Evangile de faire reſpecter par les ſujets la puiſſance civile, fut-elle tyrannique, aſſure les baſes de l'autorité légitime, en impoſant à tout fidèle le devoir ſacré d'une aveugle obéiſſance à toutes les lois qui ne ſont point deſtructives de la foi ou de la diſcipline de l'Egliſe; une Bulle qui rappelle à l'Aſſemblée nationale ſa déclaration des droits de l'homme, qui aſſurent ſes droits inviolables au maintien de ſa Religion; dans laquelle, ſans toucher aux libertés de l'Egliſe Gallicane, (ſur leſquelles on *raiſonne beaucoup ſans les connoître*,) on rappelle les engagemens ſolemnels obſervés par nos Rois depuis pluſieurs ſiècles, & rompus au ſcandale de l'Europe par des Repréſentans infidèles aux vœux de leurs mandats qui leur défendoient expreſſément de toucher à la Religion de l'Etat.

De quel poids ne doit pas être auprès de vous cette Bulle, & quelle vérité frappante ne met-elle pas au grand jour, lorſqu'elle démaſque ouvertement le deſſein ſecret des philoſophes

athées, qui pour mieux assurer leur triomphe sur les ruines de la Religion, aviliſſent ſes miniſtres par toutes les voies que l'impiété leur ſuggere, & qui après les avoir dépouillés de leurs biens, ſalariés enſuite par un traitement précaire, leur refuſent juſqu'au pain qui doit les alimenter.

De quel poids ne doit pas être auprès de vous une bulle qui quoique diffamée par des hommes ignorans, bouffis d'orgueil, & dévorés d'une ſordide ambition, ſépare avec un juſte diſcernement les droits de la puiſſance ſpirituelle d'avec les droits de la puiſſance temporelle, le dogme d'avec la diſcipline, le reſpect dû au Clergé d'avec les honneurs dûs à la Religion, qui rapproche avec juſte raiſon l'anéantiſſement du catholiciſme en Angleterre, par l'uſurpation ſacrilége d'Henri VIII, d'avec l'anéantiſſement du catholiciſme en France, par la Conſtitution civile du Clergé, opérée par l'Aſſemblée nationale, préciſément par les mêmes moyens qu'employa le Roi des Anglois (1) : une Bulle dans laquelle le Pape Pie VI, digne émule des Léon X, des Benoît XIV, & revêtu de la même autorité comme ſucceſſeur de S. Pierre, autorité

[1] La reſſemblance en eſt frappante, liſez avec attention l'ouvrage intitulé *mon Apologie*, on ne ſauroit trop en recommander la lecture. Liſez auſſi le Traité ſur le ſchiſme par le Père Longueval : il a été nouvellement réimprimé.

annoncée par l'Evangile (1), confirmée par les Conciles, les Saints Pères & la tradition constante de l'Eglise, menace d'excommunication des moines apostats, des prêtres Jacobites & les autres ministres déjà censurés par les Conciles qui auront eu la témérité de supplanter de leurs Siéges des Pasteurs respectables, légitimement intronisés par l'Eglise, sans que leurs places soient déclarées vacantes ou par un jugement légal, ou par la mort des titulaires, ou enfin par leur démission volontaire & acceptée par l'Eglise.

C'est envain, mes très-chers freres, qu'on voudroit vous convaincre que cette Bulle n'est point émanée du Souverain Pontife, j'aurois désiré moi-même me le persuader, mais les caractères de vérité qu'elle apporte avec elle, mais l'adhésion du corps épiscopal, adhésion qui sous peu de jours sera publiquement manifestée, mais l'assentiment du troupeau qui ne peut se méprendre à la voix du premier pasteur; mais l'aveu de la France entière, même de ceux qui auroient un sensible intérêt de calomnier son authenticité, imposent à tous les fidèles le devoir de la soumission & du

(1) Tu es Petrus, &c. pasce oves meas, pasce agnos, &c. Menal, Patriarche de Constantinople, disoit dans un Concile, nous recevons à notre communion ceux avec lesquels le Saint-Siége communique, & nous condamnons ceux qu'il condamne. *Conc. de Const. sub menâ, an.* 536, *act. in fine.*

reſpect ; & ſi un écrivain auſſi hardi que téméraire oſoit encore la révoquer en doute, dites lui, que depuis long-temps ſon eſprit a fait divorce avec ſa raiſon, qu'au moins ſa plume eſt digne d'un novateur intrus & mercenaire, d'un loup qui ſe couvre du manteau de l'hypocriſie pour mieux cacher ſon jeu, & rendre le troupeau victime de ſes funeſtes & coupables erreurs : dites-lui que des intérêts humains lui font tenir le langage du menſonge, & que l'amour de la vérité ne ſéjourna jamais dans ſon cœur.

Cependant pour nous ſouſtraire à l'autorité de cette Bulle, voudra-t-on prétendre que la Conſtitution civile du Clergé n'attaque point la Foi ; mais un plus mur examen de la doctrine de cent trente-deux Evêques, conſignée dans un ouvrage qui mérite à ſi juſte titre l'admiration de l'Europe chrétienne, reçue avec reſpect par tous les prêtres éclairés & vertueux de la France qui l'ont appuyé de leurs ſavans écrits, la même qui avant la Révolution étoit proclamée dans l'Egliſe univerſelle, diſſipera bientôt nos doutes, & convaincra aiſément toute perſonne que l'amour de la nouveauté où quelque intérêt ſordide n'aura point aveuglé, que le dogme eſt attaqué, & la diſcipline de l'Egliſe totalement renverſée.

D'après des vérités auſſi frappantes, il reſte

pour certain, mes très-chers frères, que jamais Bulle n'a dû mieux se concilier tous vos hommages, que celle que Pie VI vient de fulminer en France. Quoi! les Evêques de ce royaume l'ont approuvée, la saine partie de la Nation l'a adoptée, elle foudroie les vices d'une Constitution Ecclésiastique, ouvrage infernal inventé par l'esprit de vertige, propagé par des hommes enflés d'orgueil, & travaillés d'une hypocrite ambition, elle proscrit des élections escortées de tout l'appareil du brigandage, & des prêtres qui conservent encore quelques étincelles de foi ne la repousseroient pas comme un présent funeste. Quoi! tandis qu'une secte de philosophes athées, unis de sentimens aux novateurs impies, dans le criminel dessein d'arborer les étendarts d'une Religion nouvelle renversent l'ancienne Religion de l'Etat, cette Religion transmise, pure & sans tache, jusqu'à nos jours par la voie de nos ancêtres, comme le dépôt le plus sacré qu'ils nous aient confié avant leur dernier soupir; cette Religion que les Constantin, les Clovis, les Charlemagne, les Louis IX, les Louis XIV, ont chéri & respecté, il faudroit qu'un prêtre, qu'un doctrinaire, & un Doctrinaire qui n'a jamais été, & ne peut être en effet qu'un régent de collége, frappât de nullité une Bulle lancée par un des plus doux & des plus vénérables Pontifes, une Bulle qui maintient les droits sacrés & antiques de cette

Religion Catholique, Apoſtolique, Romaine, qui depuis quatorze ſiècles avoit toujours été dominante en France, une Bulle ſanctionnée par le cœur du meilleur des Rois, conſacrée par le vœu exprimé ou tacite de la grande majorité des François. Non, un tel ſcandale ou plutôt un orgueuil auſſi puéril n'eſt pas même concevable.

Certes, Louis le Grand après avoir ſanctionné les quatre fameux articles, ſur leſquels repoſent les libertés de l'Egliſe Gallicane, appuyé par le Clergé de ſon royaume, garda un reſpectueux ſilence ſur les reproches que lui adreſſa le Pape; & malgré ſa réſiſtance, il fut toujours reconnu pour un Roi très-Catholique & très-Chrétien; mais quel rapport pourra-t-on jamais reconnoître entre nos libertés & la nouvelle Conſtitution du Clergé. Celles-là furent confirmées par le Concile de Bâle, conſenties au moins par le jugement tacite de pluſieurs Papes, & adoptées unanimement par le Clergé de France: celle-ci, au contraire, eſt *un ramas d'héréſies*, enfanté par un comité anti-eccléſiaſtique, & décrété par une ſociété d'Athées, de Proteſtans & de Catholiques puſillanimes, ſéduits par les preſtiges d'une éloquence menſongère, mais toujours répouſſée avec force par le corps Epiſcopal. Auſſi l'Egliſe Gallicane avec ſes libertés n'a jamais ceſſé d'être partie intégrante de l'Egliſe Ca-

tholique Apoſtolique Romaine ; & l'Egliſe nouvelle avec ſa Conſtitution ne ſera jamais regardée que comme une ſociété particulière d'hérétiques & d'apoſtats.

D'après des faits & des principes auſſi inconteſtables, nous devons donc, mes très-chers frères, & notre conſcience nous commande impérieuſement ce devoir; nous devons nous ſouſtraire aux dernières fulminations Romaines par une rétractation ſolemnelle. Et pourquoi ne craindrions-nous pas d'être jettés au nombre des excommuniés & des ſchiſmatiques? On nous diroit, *allez peuple ingrat & rebelle, juſqu'à préſent vos Evêques* ont été nommés par un Roi qui ſavoit apprécier leurs vertus, & le courage héroïque qu'ils ont démontré dans ces circonſtances déſaſtreuſes, juſtifie pleinement la ſageſſe de ſon choix; bien loin d'avoir perdu l'eſprit de la primitive Egliſe, leur ſcience & leur piété, ferme & inébranlable, les a montrés aux yeux de l'Univers, les dignes émules des Prélats des premiers ſiècles. Aujourd'hui des Proteſtans & des Juifs, unis aux Hiſtrions & aux ſoi-diſans Catholiques, concourent à l'envi, à l'élection de vos paſteurs; aujourd'hui la brigue & la cabale élevent ſur les Siéges des S. Rémi & des S. Hilaire, des prêtres unis aux électeurs par les liens du ſang, ou qui ſavent le mieux encenſer leurs vices & leurs paſſions. *Voilà*

l'eſprit de la nouvelle ſecte, mais c'eſt une licence intolérable, vous ſerez pour moi comme un payen & un publicain, *ſit tibi ſicut ethnicus & publicanus* (1).

Juſqu'à préſent votre Clergé adminiſtroit des biens, dont la piété de vos pères leur avoit légué la poſſeſſion, à la charge de remplir des fondations onéreuſes; ils auroient pu ſouffrir, il eſt vrai, une répartition plus égale, & fournir à tous les membres de cette honorable famille un honnête & aſſuré néceſſaire, du moins la claſſe la plus indigente du peuple avoit le droit de réclamer la portion qui lui étoit juſtement dévolue, *c'étoit l'eſprit de l'Egliſe*; mais une main hardie & rapace les a fait diſparoître dans le ſein des agioteurs & des Cl.... qui les ont engloutis; mais au lieu de tirer les uns de l'opulence & les autres d'une honteuſe détreſſe, abus que la ſageſſe des légiſlateurs auroit dû proſcrire, vous les plongez tous dans la plus affreuſe misère, voilà l'eſprit de la nouvelle ſecte, mais c'eſt ce que la raiſon & l'humanité ne peuvent tolérer, *ſit tibi ſicut ethnicus & publicanus.*

Juſqu'à préſent votre Clergé étoit partagé en différentes claſſes qui toutes, par un heureux

(1) Nous ne prétendons pas que les élections des Evêques n'euſſent pu être rendues au peuple, mais nous ſoutenons qu'on auroit dû ſolliciter le conſentement de l'Egliſe, & ſuivant l'ancien uſage, appeller le clergé aux élections.

concert, ſoutenoient le brillant édifice de la Religion, les uns formoient de pieux aſiles conſacrés à l'inſtruction de la jeuneſſe, les autres dévoués à une profonde ſolitude, levoient ſans ceſſe leurs mains pures vers le ciel, pour attirer ſur la terre ſes puiſſantes bénédictions. Ceux-ci conſacrés au miniſtère de la parole ſainte, apprenoient au peuple qu'il eſt un Dieu rémunérateur de la vertu & vengeur du crime, toujours prêts de voler au ſecours des paſteurs dans les pénibles fonctions du ſaint miniſtère, ils facilitoient aux fidèles l'exercice de leur Religion. Ceux-là conſoloient vos malades, adminiſtroient avec zèle vos mourans, partageoient ſouvent avec eux leur modique fortune. *C'étoit l'eſprit de l'Egliſe.* Aujourd'hui des moines apoſtats, des prêtres interdits, ſuſpens, bientôt excommuniés, n'ayant d'autres vertus qu'une ſordide avarice, une ambition coupable, une injuſtice révoltante, une ingratitude ſcandaleuſe, d'autre talent qu'un orgueil pedanteſque, une ignorance craſſe de nos livres ſacrés, des Saints Pères & des Conciles, doués peut-être de quelques connoiſſances mondaines, ne rougiſſent pas de ſe voir intronisés au ſon bruyant d'une muſique militaire qui fait retentir les airs des cris de mort, de chaſſer de leurs ſiéges des paſteurs vénérables arrachés avec violence à la tendreſſe de leur troupeau, & avec cet appareil guerrier

annoncent au peuple étonné les nouveaux saints qui vont peupler le ciel. *Ah ! voilà l'Esprit de la nouvelle secte ;* mais vous serez maudits pour avoir dégradé la majesté cléricale, *sit tibi sicut ethnicus & publicanus.*

Jusqu'à présent vos prêtres formoient un corps respectable, toujours prêts de s'immoler pour secourir l'humanité souffrante, ils lui sacrifioient & leur repos & leur vie, ils adressoient tous les jours au ciel & leurs prières & leurs offrandes pour la prospérité de l'empire, *c'est l'esprit de l'Eglise*, & vous les avez réduits à la cruelle alternative, ou de périr de faim, ou de tomber dans la plus lâche apostasie, en les soumettant à un serment impie, digne des Cranmer & des Cromwel, vous les avez persécutés, tirannysés, chassés de leurs foyers, poursuivis jusques dans vos tribunaux, heureux ! de trouver dans vos prisons un asile incertain contre la fureur populaire que vous aviez provoquée : voilà ce qui aux yeux de l'Univers vous couvre d'infamie ; *mais c'est l'appanage de la nouvelle secte, sit tibi sicut ethnicus & publicanus.*

Ah ! mes très-chers Frères, je ne puis soutenir davantage la triste pensée d'un contraste aussi effrayant. Repoussons donc, je vous en conjure, oui repoussons avec courage cet esprit fanatique qui tout à coup s'est emparé de nos ames, *la vérité ne peut plus se contraindre.* Je

reconnois moi-même ma témérité, je dois à la gloire de la Religion d'avouer mes foibleſſes. J'ai oſé entreprendre contre le vœu de l'Egliſe un miniſtère nouveau entièrement oppoſé à mes occupations précédentes, méconnoiſſant ces tribunaux ſacrés où le défaut de connoiſſance me rend coupable chaque jour de quelque nouvelle profanation. Totalement étranger aux cérémonies de l'Egliſe, que je ſuis forcé de rendre ridicules par mon peu d'expérience, je ne ſaurai jouer plus long-temps un rôle ſi forcé, & paroître ſur un théâtre auſſi ſaint que redoutable, expoſé aux riſées des chrétiens de toutes les ſectes qui m'environnent.

C'eſt envain qu'on vous flatteroit d'avoir conſervé *les mêmes ſacremens*, ils ſont dépourvus de cette grace ſanctifiante qui pardonne vos fautes, ou augmente en vous l'amour de votre Dieu. Les cantiques que vous chantez, bien loin d'être un hommage à la gloire du Très-Haut, reſſemblent à ces cris déſeſpérés des Samaratains, ſéparés du vrai culte de Juda. Vos prières & vos offrandes ne ſont plus celles du juſte Abel que Dieu honora de ſes faveurs, mais celles de l'impie Caïn qu'il repouſſa avec mépris. Ce n'eſt plus le même Dieu que nous adorions, la même Vierge que nous intercédions, les mêmes Saints que nous invoquions, puiſqu'ils nous regardent comme des enfans rebelles, dignes du châtiment le plus ſévère,

ſi nous perſiſtons dans notre aveuglement & nos erreurs.

Déjà tous les objets qui vous entourent vous accuſent d'une criminelle déſertion : *ces tribunaux* qui jadis vous étoient inconnus, *ces ſaintes images* monumens de la piété de vos pères, *ces voûtes ſacrées qui retentiſſent de vos chants* devenus profanes, *cette table ſainte où je vous ai nourri du pain* des anges, transformé pour vous en nourriture mortelle, tout dans ce temple auguſte, rend témoignage à mon intruſion & à votre apoſtaſie. Tout annonce que Dieu ne nous reconnoît plus pour ſes enfans.

Concluons donc, mes très-chers Frères, & diſons avec une ſainte franchiſe, qu'il eſt beau d'abjurer l'héréſie & le ſchiſme, & de ramener la paix dans le ſein de l'Egliſe! S'il eſt glorieux de ſouffrir pour la juſtice, glorifions-nous des malédictions que les impies vômiront contre nous : puiſque le vicaire de J. C. nous menace d'une ſéparation totale, ne nous ſéparons pas de lui. Attachons-nous de plus en plus à la doctrine dont le dépôt lui eſt confié. *Prononçons malheur & anathême contre le Chrétien*, contre le Prêtre, *qui, à l'aſpect de tant d'iniquités* journalières, dont on ſe rend coupable envers le ſaint Siége, *diminueroit le reſpect qu'il doit* au ſucceſſeur de S. Pierre. *L'Univers doit fléchir les genoux devant cette pierre*

fondamentale ſur laquelle repoſe inébranlablement l'Egliſe de J. C. C'eſt le point central d'où partent, & auquel aboutiſſent tous les rayons de la vérité évangélique.... C'eſt le gouvernail qui dirige l'Arche ſainte au milieu des flots de l'erreur & de l'iniquité qui viennent battre & ſe briſer contre elle. En un mot, mes très-chers Frères, vénérons le Siége Apoſtolique où ſe ſont aſſis tant de grands Saints, & n'oublions pas avec S. Pierre Damien que ce ne ſont point les pierres qui compoſent le ſaint Siége, qui portent un jugement dogmatique, mais le Souverain Pontife qui y eſt aſſis. C'eſt le Ciel qui conduit maintenant ſes pas, anime ſon zèle, ſeconde ſes efforts à maintenir la foi Catholique dans ce Royaume où elle étoit jadis ſi floriſſante. Diſons donc avec St. Auguſtin, *les reſcrits ſont arrivés du Siége Apoſtolique, la cauſe eſt finie, plût à Dieu que l'erreur le fut auſſi.* Sermone 2 de verbis apoſt.: que la crainte d'une juſte excommunication nous rappelle enfin à nos devoirs. C'eſt ainſi que rentrant dans le ſein de Dieu par le canal de l'Egliſe nous mériterons de recouvrer la grace que nous avons perdue : *Qui manet in charitate in Deo manet.* S. Jean. *Amen.*

AVIS DE M. ROM..... AUTEUR.

P. S. Le Plan que l'Auteur a ſuivi, ne lui permettoit pas de répondre d'une manière approfondie à toutes les erreurs & à toutes les fauſſes citations contenues dans le diſcours du P. Lacombe. Il faut que cet ouvrage ait fait bien peu ſenſation ſur l'eſprit des ſavans, puiſqu'aucun d'eux n'a daigné lui répondre.

Nota. La publication de cet Ouvrage a été retardée à raiſon des circonſtances.